

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 8 août 2019

Date de convocation : 31/07/2019

Fiche de présence :

P : présent
E : excusé
R : représenté

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	BERTHON Patrick	P
GESSAT Gilbert	P	DELAS Thierry	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	E
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 19H30

Secrétaire de séance : PELLETIER Lucette

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 3 avril 2019.

Ordre du jour :

- ✓ Décisions Modificatives.
- ✓ Affaires diverses.

• **Décision Modificative du Budget Assainissement** (Délibération n°2019-07) :

Le Président expose le besoin de rééquilibrer le Budget Assainissement suite à l’intégration du FCTVA en Recettes d’Investissement: +5537€ au compte 10222 et l’affectation d’un agent technique à raison de 3j/sem au lieu de 2 en Dépenses de Fonctionnement: +7500€ au compte 621.

• **Décision Modificative du Budget Eau** (Délibération n° 2019-08) :

Le Président expose le besoin de rééquilibrer le Budget Eau suite à l’affectation d’un agent technique à raison de 3j/sem au lieu de 2 en Recettes de Fonctionnement: +7500€ au compte 7084, l’affectation de +1000€ au compte 7714 et l’ouverture du compte 658 crédité de 10€.

• **Affaires diverses :**

- ✓ **Subventions :** L’AELB a versé la somme de 1796.40€ soit 60% du coût de la *Refonte du Plan d’Épandage* et 16864€ soit 40% du coût de la *Télégestion des Postes de Relevage*. La DETR a versé 2530€ (reste à recevoir 5902€) soit 20% du coût de la *Télégestion des PR* et une avance de 7189€ sur les 18453.33€ soit 30% du coût de la *Rénovation de la conduite AEP*.
- ✓ **Rénovation de la conduite AEP Saint Martin=>Germigny :** En raison du manque d’information sur la localisation précise de la conduite de gaz traversant la Bonnée, le forage dirigé prévu pour passer sous la Bonnée a été abandonné au profit d’une traversée aérienne comme l’ancienne conduite AEP. Le devis initial de 64717.50€ HT a été revu à la baisse: 61511.10€ HT. Cette conduite fera l’objet d’un relevé GPS pour l’intégrer au SIG.
- ✓ **Compteurs de Sectorisation :** L’AMO en charge de l’Étude Patrimoniale AEP pour le groupement de 5 communes, nous a fait parvenir une offre pour une Assistance à Maitrise d’Ouvrage pour la mise en place de compteurs de sectorisation sur les réseaux des communes intéressées par la recherche de fuites (Rendement de notre réseau 73%). Le coût de cette AMO reviendrait à 3914.60€ pour notre Syndicat pour un montant de travaux estimés à 10000€ par compteur avec possibilité de subvention à 70% de l’AELB.

Le Conseil Syndical est favorable à la mise en place de ces compteurs mais estime que cette assistance n'est pas indispensable et que le coût des travaux est surestimé.

Il considère que ce type d'opération entre dans les compétences de notre Syndicat et qu'il est à même de mener à bien ce genre d'opération. Cependant il devra s'assurer auprès de l'AELB si l'attribution d'une subvention est conditionnée par l'assistance d'une AMO.

- ✓ **Étude Patrimoniale du réseau AEP** : Un premier rapport provisoire nous a été transmis avec un planning actualisé tenant compte de la mise en œuvre de ces compteurs. Les relevés GPS seront réalisés en septembre pour Germigny et Saint Martin d'Abbat. Quelques points marquants : l'âge moyen des canalisations est de 50 ans, âge moyen des compteurs : 56.4% ont plus de 15 ans mais le taux de renouvellement annuel de 8% correspond à une durée de vie de 13 ans. Qualité physico-chimique excellente et CVM à surveiller compte tenu que 95% des conduites sont constituées de PVC.
- ✓ **Réseau EU des Brosses** : SOA nous a remis un état détaillé de leur expertise réalisée lors des inspections vidéo de 2017 et 2018, ainsi qu'une proposition de travaux de réparation.
- ✓ **Habilitation AIPR** : Nos deux agents ont suivi fin juin cette formation niveau opérateur et niveau encadrant. L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux étant obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.
- ✓ **Questions diverses** : Il a été remis un imprimé *d'Autorisation de voirie* ou *d'Autorisation d'entreprendre des travaux* à utiliser afin que les mairies respectives soient informées des interventions à venir. A défaut de connaître la date exacte du commencement des travaux, il a été convenu que ce sera la date de la demande de travaux qui sera indiquée.

Fin du compte rendu

La séance est levée à 21h00

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,